

Newsletter Heureka mai 2019

Mai est le mois du renouveau : de nouveaux contenus vous sont proposés sur Heureka, mais aussi de nouvelles vidéos sur des projets de transformation. Jusqu'à présent, nous vous avons présenté un objet à la fois. Désormais, nous choisissons une question spécifique et montrons diverses solutions. La première vidéo est actuellement en ligne et une autre sera publiée prochainement sur la question suivante : « Que faire si l'on souhaite préserver une porte qui ne répond pas aux exigences de résistance au feu ? »

Nouvelle vidéo sur la protection incendie lors de transformations

Renforcer les systèmes porteurs et préserver la structure du bâtiment



Comment peut-on préserver la structure du bâtiment existant si le système porteur ne répond pas aux exigences actuelles en matière de protection incendie ? Regardez la vidéo pour savoir comment les planificateurs peuvent procéder pour renforcer un système porteur et comment on peut augmenter la

résistance au feu des murs et des plafonds. Pour obtenir des informations sur les transformations, les rénovations ou les changements d'affectation dans le canton de Berne, consultez le domaine thématique « [Principes, mesures](#) ». Les vidéos figurent sous « [Exemples tirés de la pratique](#) ».

Quoi de neuf sur Heureka ?

Nouvelle affectation « Bâtiments annexes »



Construisez-vous un abri d'auto ou un petit local pour entreposer votre matériel ? Dans ce cas, votre projet entre probablement dans la catégorie « Bâtiments annexes ». Les informations sur ce qui est considéré comme un bâtiment annexe et ce qui doit être pris en compte en matière de protection incendie se trouvent désormais sous l'affectation « Bâtiments annexes ».

Vous pouvez également choisir l'affectation principal de votre projet. Vous y trouverez des informations sur les bâtiments annexes dès que vous indiquerez la hauteur du bâtiment.

Affectation [Bâtiments annexes](#)

Révision, évaluation et révision générale des installations de protection incendie



Les systèmes de protection contre la foudre, les installations de détection d'incendie et les installations sprinklers doivent être vérifiés périodiquement. Après quelques années d'utilisation, une inspection ou une évaluation est requise. Nous avons répertorié les intervalles d'entretien qui s'appliquent aux différentes installations et indiqué comment les révisions,

révisions générales ou évaluations doivent être effectuées. Pour consulter ces informations, sélectionnez votre affectation puis, selon le cas, la rubrique « Installations de détection d'incendie », « Installations sprinklers » ou « Protection contre la foudre ».

De plus

Accédez aux actualités sur la page d'accueil en un coup d'œil



Lisez les infobox qui s'affichent maintenant sous les pictogrammes sur la page d'accueil. Ils servent à attirer votre attention sur les dernières actualités et nouveaux contenus.

Journal des modifications : arrêt de la notification

Nous inscrivons désormais les nouveautés concernant Heureka dans le journal des modifications, à la rubrique « Actualités ». En vous abonnant au journal des modifications, vous receviez jusqu'à présent un e-mail dès que de nouveaux contenus étaient publiés. Nous avons annulé cette notification étant donné que nous annonçons toujours les nouveaux contenus par le biais d'une newsletter. Les abonnés du journal des modifications recevront désormais la newsletter. Si vous souhaitez vous désabonner, veuillez cliquer sur le lien ci-dessous.

Avez-vous des questions spécifiques? Nos experts en matière de protection incendie y répondront sur www.forum-brandschutz.ch (en allemand). Vous y trouverez également des conseils pratiques et des articles de fonds au sujet de la sécurité incendie.